

# DÉLIBÉRATION N° 2021/D559

Exploitation

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 10/02/2021

ID : 022-200043677-20210203-D559-DE



## AVENANT N° 3

### SITE DE TRAITEMENT UVE PLANGUENOUAL

Depuis quelques mois, l'exploitant SUEZ nous a fait part de ses difficultés à réaliser les missions qui sont les siennes avec l'effectif en place, notamment du fait de la croissance des tonnages pris en charge annuellement. Pour rappel, depuis 2 ans, l'UVE flirte régulièrement avec le tonnage maximum autorisé de 44 800 t, alors même qu'initialement au contrat, était évoqué un tonnage d'environ 42 000 t/an.

Cela engendre surtout une augmentation du volume d'ordures ménagères résiduelles devant être mis en balles et un surcroît d'activité pour les opérateurs. C'est pourquoi, SUEZ estimait ses besoins de renfort équivalents à un agent supplémentaire pour faire face à ses nouvelles charges de travail.

Après négociation et ajout d'une mission complémentaire dévolue à l'exploitation quant à une assistance à la valorisation des mâchefers, les deux parties proposent une modification du bordereau des prix contractuels comme suit :

- Majoration de la part fixe exploitation à une hauteur estimée de 45 000 €/an
- Prise d'effet de l'avenant au 01/07/2021.

**Le BUREAU Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,**

- ➡ **AUTORISE** le Président à négocier et signer l'avenant sur la base des propositions ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 03 février 2021

Le Président  
  
Remy MOULIN  


## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 03 FÉVRIER 2021

### Convocation du 28 janvier 2021

Nombre de membres du bureau : 15

**L'an deux mil vingt et un le 03 février à neuf heures quinze**, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
<b>Rémy MOULIN</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
<b>J-Luc COUELLAN</b>	Lamballe Terre et Mer	<b>X</b>	
<b>Yvon LE JAN</b>	Loudéac communauté Bretagne Centre		<b>X</b>
<b>Dominique PRIGENT</b>	Leff Armor Communauté	<b>X</b>	
<b>Christian LE MAÎTRE</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
<b>Marcel SÉRANDOUR</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	<b>X</b>	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		<b>X</b>
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre	<b>X</b>	
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre	<b>X</b>	
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		<b>X</b>
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	

<b>Présents :</b>	<b>12</b>	<b>Absents :</b>	<b>3</b>	<b>Votants :</b>	<b>12</b>
-------------------	-----------	------------------	----------	------------------	-----------